



Chevilly

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Commune de CHEVILLY

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 045-214500936-20241008-DEC\_2024\_41-AU



**DÉCISION DU MAIRE N° 41/2024**

**Objet : Marché public  
Travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le  
quartier de l'impasse des Tilleuls / rue de l'Hermitage  
rue de la Bonne Dame  
Société CITEOS**

**Le Maire de la commune de CHEVILLY,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article l'article L.2122-22 ;  
Vu la délibération n°2020/027 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, relative aux  
délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;  
Considérant la proposition financière de la société CITEOS ;*

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer la proposition financière de la société CITEOS ayant son siège social rue des Foulons – 45400 FLEURY LES AUBRAIS, pour des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le quartier de l'impasse des Tilleuls / rue de l'Hermitage / rue de la Bonne Dame, pour un montant de 17 181,00 € HT, soit 20 617,20 € TTC.

**Article 2** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune.

**Article 3** : Madame la Directrice des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

**Fait à Chevilly, le 8 octobre 2024**

**Le Maire,  
Hubert JOLLIET**

